

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20240501

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation  
15 mai 2024

Date d'affichage  
15 mai 2024

Nombre de conseillers  
En exercice : 42  
Présents : 30  
Votants : 33

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHER-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, GAUTIER Cindy, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian membre suppléant.

### Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel  
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant M. DUPIN Christian  
M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie  
M. FOUCAULT Yves  
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme BONNEFOY Béatrice  
M. JAMOIS Xavier  
M. MERCIER Marc donne pouvoir à Mme MENU Catherine  
M. MORIN Sébastien  
M. PARIS Hubert  
Mme BESNIER Claire  
Mme DAVID Isabelle donne pouvoir à Mme LELONG Françoise  
Mme GERMAIN Martine  
Mme RENARD Candy

Monsieur GUIBERT Aris est nommé secrétaire de séance.

**OBJET :**

## **TRANSPORTS COLLECTIFS AJOUT D'UN EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vallée de la Braye et de l'Anille,

Vu la délibération n°20180102 portant sur la définition des modalités de prise en charge des transports collectifs,

Vu l'avis de la Commission Action sociale, Familles et Solidarité,

Monsieur le Président indique que la délibération concernant la compétence « transports collectifs des enfants » doit être revue afin de rajouter dans les équipements communautaires le Musée de la Musique Mécanique de Dollon. Ceci pour permettre la prise en charge du transport dans le cadre des activités scolaires pour les élèves des écoles publiques selon le programme défini conjointement avec les enseignants et le conseiller pédagogique.

Monsieur LABURTHE-TOLRA Benjamin, intéressé par l'affaire, a quitté la salle et ne prend pas part au débat ni au vote du conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, par 33 voix POUR :

- **AJOUTE** le Musée de la Musique Mécanique de Dollon à la liste des équipements communautaires.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 23 mai 2024

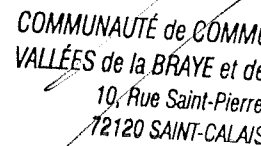
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Aris GUIBERT



Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS